

Nancy, le 17 mai 2016

Le recteur de la région académique  
Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine  
Recteur de l'académie de Nancy-Metz  
Chancelier des universités de Lorraine

à

Mesdames et messieurs les lauréats des concours et  
des examens professionnalisés du 2<sup>nd</sup> degré

Division des personnels  
Enseignant d'Education et  
d'Orientation

DPE/1

Dossier suivi par

Philippe L'HÔTE

Téléphone

03.83.86.21.66

Courriel

[philippe.l-hote@ac-nancy-metz.fr](mailto:philippe.l-hote@ac-nancy-metz.fr)

2 rue Philippe de Gueldres

CO n° 30013

54035 NANCY CEDEX

Standard

03.83.86.20.20

Accueil du public

du lundi au vendredi

de 8h30 à 11h30

et de 13h30 à 16h30

**Objet** : Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés du 2<sup>nd</sup> degré – rentrée 2016

**Référence** : Note de service n° 2016-064 du 7 avril 2016 relative à l'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours et des examens professionnalisés

La présente circulaire rectorale définit les modalités d'affectation des lauréats des concours et des examens professionnalisés du 2<sup>nd</sup> degré - rentrée 2016 lors de la phase intra-académique.

#### 1. Parution des résultats du mouvement interacadémique

Dès la parution sur SIAL des résultats du mouvement interacadémique, les lauréats affectés dans l'académie de Nancy-Metz sont invités à participer au mouvement intra-académique en se rendant à l'adresse suivante :

<https://portail.ac-nancy-metz.fr/ens-stag-voeux>

Cette adresse sera également disponible sur SIAL.

Les pièces justificatives pour :

- rapprochement de conjoint
- mutation conjointe de 2 lauréats
- inscription en M2, titres, diplômes et certificats exigés à la nomination

devront parvenir au plus tard le 12 juillet 2016 à l'adresse suivante :

**Rectorat de l'académie de Nancy-Metz**

**2 rue Philippe de Gueldres**

**Division des Personnels Enseignants – DPE1**

**CO n° 30013**

**54035 NANCY CEDEX**

#### 2. Saisie des vœux pour le mouvement intra-académique

Les vœux seront saisis du 4 juillet au 12 juillet 2016 à minuit.

Le lauréat classera par ordre de préférence les établissements qui lui seront proposés.

Il est recommandé d'émettre autant de vœux que de postes identifiés.

En cas d'absence de vœux ou de poste identifié non classé, le lauréat sera affecté en fonction des besoins académiques.

Les résultats d'affectation seront communiqués par courriel au plus tard le 18 juillet 2016.

3 Coordonnées du dispositif d'accompagnement

Un dispositif d'aide et de conseil est mis en place et joignable du 27 juin au 12 juillet 2016 par courriel [stagiaires-enseignants@ac-nancy-metz.fr](mailto:stagiaires-enseignants@ac-nancy-metz.fr) ou par téléphone les jours ouvrables de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 au **03 83 86 21 66**

Pour le Recteur et par délégation  
La Secrétaire Générale

Gilles PÉCOUT

Sylvie THIRARD